



A Nîmes, le 24 décembre 2024

La CGT-PJJ Gard/Lozère
A

OBJET : Lettre ouverte concernant le bureau de la PEAT de Nîmes.

Madame la Présidente, Madame la Procureure du TJ de Nîmes

Nous avons appris avec stupéfaction que le bureau de la Permanence Éducative auprès du Tribunal (PEAT), que la PJJ occupe depuis des années au sein du Tribunal pour Enfant, sera déplacé. Sans préavis ni concertation, l'équipe éducative de l'unité les Arènes du STEMO de Nîmes sera relocalisée à proximité des geôles dès le 2 janvier prochain. Si cette décision circulait sous forme de rumeur, aucune communication officielle n'avait jusqu'alors confirmé cette information.

Cette décision, brutale et unilatérale, témoigne d'un mépris manifeste envers une équipe investie au quotidien dans la Justice et auprès des familles. Elle marque également un nouvel affront à l'esprit éducatif que nous nous efforçons de préserver dans un contexte toujours plus sécuritaire, amplifié par la réforme de la Justice pénale des mineurs. Plus grave encore, cette décision a été prise sans associer les représentants du personnel ni engager le moindre dialogue social. Une fois de plus, les agents de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont écartés des discussions qui impactent profondément leurs conditions de travail et leur capacité à remplir leurs missions.

Le choix d'un emplacement adjacent aux geôles nous semble, symboliquement et pratiquement, inadapté à la nature éducative de notre mission. Cet environnement, marqué par la présence constante d'escortes et de déférés, peut être perçu comme un message éloignant encore davantage l'éducatif des valeurs de bientraitance et d'accompagnement qui doivent guider notre action. Bientôt, faudra-t-il s'attendre à ce que les entretiens éducatifs se déroulent directement dans les commissariats, en garde à vue ?

Le nouveau lieu imposé pour nos missions — un couloir austère et inhospitalier, marqué par le passage constant des escortes de police et des déférés majeurs et mineurs — n'est pas seulement inadéquat pour les agents. Il constitue également une atteinte flagrante à la dignité des familles, souvent déjà submergées d'inquiétude. La bientraitance, qui devrait guider nos pratiques, semble désormais oubliée, qu'il s'agisse des professionnels ou des usagers.

Pour rappel, la localisation actuelle de notre permanence, à proximité immédiate des magistrats du Tribunal pour Enfant, garantit une réactivité indispensable dans la prise en charge des situations souvent complexes et urgentes qui caractérisent notre travail. La proximité physique entre les acteurs éducatifs et judiciaires permet une meilleure coordination et un échange fluide, essentiels pour répondre efficacement aux besoins des jeunes et de leurs familles.

Aussi, délocaliser la Permanence Éducative du 3^e étage, c'est annihiler une proximité essentielle avec les magistrats et compromettre notre capacité à intervenir rapidement sur des situations critiques. Cette réorganisation imposée bouleversera profondément nos pratiques, au détriment des jeunes et de leur famille que nous accompagnons et que la Justice se doit de traiter avec respect et humanité.

Ce désintérêt pour notre mission et ces conditions de travail indignes réduisent la Permanence Éducative auprès du Tribunal à l'invisibilité.

Madame la Présidente, Madame la Procureure, cette décision met en péril l'équilibre d'un service essentiel. Nous vous exhortons à reconsidérer cette réorganisation et à entendre la voix de ceux qui

œuvrent chaque jour et comme ils le peuvent pour préserver le cœur éducatif de la Justice des mineurs.

Dans l'attente d'une date de rencontre, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Madame la Procureure, l'expression de notre profond engagement au service public.

Copie à :

M le Président et Mme la Procureure Générale de la Cour d'Appel.

Mme la Directrice de la PJJ de la région sud.

CGT-PJJ Gard/Lozère Contact : 30-48@cgtppj.fr